

QUESTION 2

CHACUN DOIT-IL CROIRE QU'IL Y A UN DIEU?

Réponse : tous les hommes doivent croire qu'il y a un Dieu (1); ceux qui ne le font pas commettent un grand péché et une véritable folie (2).

1. *Or, sans la foi, il est impossible de lui être agréable; car il faut que celui qui s'approche de Dieu croie que Dieu existe, et qu'il est le rémunérateur de ceux qui le cherchent* (Hébreux 11.6).
2. *L'insensé dit en son cœur : Il n'y a point de Dieu!* (Psaumes 14.1).

L'existence de Dieu, du Dieu de l'Écriture, n'a pas à être démontrée.

En raison de l'éloquent témoignage que l'univers rend à son Créateur, l'humanité se doit de donner gloire à celui-ci (Ps 19.2-5; Ac 14.16-17; Ro 1.18-21). Si elle ne le fait pas, ce n'est pas en raison d'un manque de preuves mais à cause de son incrédulité, de l'endurcissement de son cœur, parce qu'elle ne veut absolument pas de ce Dieu qu'elle a rejeté en Éden (Ps 10.4). Aussi retient-elle injustement captive la vérité.

La Bible ne cherche jamais à prouver que Dieu est, mais déclare ce fait avec autorité et affirme l'obligation morale pour tous les hommes de croire en lui, de le chercher et de l'adorer. Agir autrement constitue un grand péché, une véritable folie, un non-sens (Ps 14.1-2; Jé 4.22) que l'Écriture sainte déclare *inexcusable* (Ro 1.20, le mot grec traduit par *inexcusable*, *anapologētos*, signifie *sans apologie*, *sans défense*). Ce refus du vrai Dieu, qu'il soit de nature spéculative ou pratique, mène l'homme à sa perte (Os 4.6; Ro 1.22-32). La vie éternelle est de le connaître avec son Fils (Jn 17.3).

L'Esprit de Dieu rend aussi témoignage à la vérité de l'Évangile (Jn 15.26-27; 16.8-11). Ceux et celles qui sont exposés à la Parole de Dieu ont l'obligation de répondre positivement à celle-ci (Hé 4.12-13).